Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 084-218400273-20261002-300911-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 Présents	Christophe Reynier-Duval Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Viviane Bécart Michel Légerot Jean-Claude Moratal Christine Rieu Florian Ricou Jessica Tapiador-Pagano	Marielle Tiberghien Mélanie Tricot Maryline Salvador Sébastien Roche
1 absente	Anne Soulier		
1 procuration	Paulo Neves a donné pouvoir à Sébastien Roche		
Secrétaire de séance :	Jean-Claude Moratal		
Objet :	Renouvellement convention de partenariat Agence Postale Communale		
Rapporteur :	Christophe Reynier-Duval		
N° Acte :	9.1		

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 21 septembre 2017, le conseil municipal a conclu une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale à compter du 1er avril 2018 pour une durée de 9 ans, à Caderousse. La convention signée en 2017 arrive à échéance en novembre 2026.

L'objectif était de permettre à La Poste de pouvoir maintenir un réseau dense de distribution et de participer à son niveau , aux missions d'aménagement du territoire, y compris en milieu rural. Dans ce cadre, la Poste s'était engagée à conserver 17 000 points de contacts, parmi lesquels, certains gérés en partenariat avec les communes ou les intercommunalités.

Le maillage postal français repose sur le contrat de présence postale territoriale, signé le 15 février 2023 pour la période 2023-2025 par l'État, l'Association des maires de France (AMF) et La Poste. Il finance, via un fonds de péréquation territoriale, environ 17 000 points de contact – bureaux de poste, agences postales communales et relais commerçants – à hauteur de 177 millions d'euros par an, fléchés en priorité vers les zones rurales, les zones de montagne, les quartiers prioritaires et l'outre-mer.

Ce contrat a été prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026, par tacite reconduction. Mais la loi de finances 2026 a réduit de 44 millions d'euros cette enveloppe, impactant de fait le financement du contrat postal et des agences postales communales.

Dès lors, à défaut de signature d'un nouveau contrat de présence postale territoriale, La Poste ne propose pas des renouvellements de convention pour des durées de 9 ans.

La poste propose de renouveler la convention de partenariat pour une durée de 3 ans, période transitoire qui permettra de s'inscrire dans une démarche de dialogue pour envisager les suites possibles du partenariat et fixer les modalités de son évolution.

Cette convention d'une durée de 3 ans débutera le 23/11/2026 jusqu'au 23/11/2029.

<u>En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :</u>

- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de partenariat avec La Poste pour la présence d'une agence postale communale à Caderousse, pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 084-218400273-20261002-300911-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026 à 18H

- D'inscrire au budget de la commune une recette mensuelle de 1 364€ d'indemnité forfaitaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, y compris d'éventuels avenants.

Délibération approuvée à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 02 octobre 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Jean-Claude MORATAL Secrétaire de séance,

MAIRIE DE CADEROUSSE
(Vaucluse)